

Explication du contexte par le journaliste

J'ai cherché tous les membres du Groupe de travail sur les vaccins dans le registre public des conflits d'intérêts. Les seules personnes pour lesquelles j'ai obtenu un résultat sont les membres d'office qui avaient déjà fait une déclaration à titre de fonctionnaires.

Questions de suivi

1. Pourquoi les déclarations de conflit d'intérêts des membres du Groupe de travail sur les vaccins ne sont-elles pas publiées afin que les Canadiens puissent savoir quels membres ont déclaré un conflit d'intérêts et dans quelles circonstances ils se sont récusés? Qui possède une autorité de surveillance en ce qui concerne ces déclarations de conflit d'intérêts? S'agit-il du commissaire à l'éthique?
2. Aussi, le commissaire à l'éthique a-t-il été consulté au sujet des déclarations de conflit d'intérêts faites? Le cas échéant, est-ce que des vérifications ont été recommandées ou effectuées pour des membres des suites de cette consultation?

Réponse

1a. Comme le Groupe de travail sur les vaccins est un organe consultatif externe bénévole, les membres ne sont pas tenus de soumettre leur déclaration de conflit d'intérêts au registre public.

1b. Le secrétariat du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19, qui fait partie du Conseil national de recherches du Canada, surveille les ententes sur les conflits d'intérêts et la confidentialité soumises par chaque membre du Groupe de travail. En outre, le Groupe de travail a établi un processus officiel obligeant les membres à déclarer leurs intérêts et à s'abstenir de participer aux délibérations lorsqu'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts. Ces déclarations sont également enregistrées et les conseils donnés par le Groupe de travail aux ministres prennent note des intérêts en question.

2. Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique n'a pas été consulté au sujet des déclarations de conflit d'intérêts soumises par les membres du Groupe de travail.